

**DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE NOM
ENFANT DE PLUS DE TREIZE ANS
(article 311-23 alinéas 2 et 4 du code civil)**

Nous soussignés,
Prénom(s) :

NOM du père :
(1^{ère} partie : 2^e partie :)¹

né le :

à :

domicile :

Prénom(s) :

NOM de la mère :
(1^{ère} partie : 2^e partie :)¹

née le :

à :

domicile :

déclarons que notre enfant commun

NOM :
(1^{ère} partie : 2^e partie :)¹

Prénom(s) :

né(e) le :

à :

demeurant à (ou avec ses père et/ou mère) :

prend désormais le nom de :
(1^{ère} partie : 2^e partie :)²

ici présent, a déclaré donner son consentement³

ou

a consenti au changement de nom par lettre du

--	--	--	--	--	--	--	--

³

J J M M A A A A

Fait à le

Signatures :

de l'enfant de plus de treize ans
(s'il est présent)

du père

de la mère

de l'officier de l'état civil

¹ Ne remplir cette rubrique qu'en présence d'un double nom, c'est-à-dire d'un nom dévolu en application de la Loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration conjointe d'adjonction ou de changement de nom. Les parents qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

² Ne remplir cette rubrique qu'en cas de choix d'un double nom.

³ Cochez la case correspondante.